

de demander à cette Chambre d'y donner son assentiment.

Attesté

Le greffier adjoint
Alistair Fraser,

pour le greffier de la Chambre des communes.

Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce message?

L'honorable John J. Connolly propose, avec l'assentiment du Sénat:

Que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour enquêter et faire rapport sur les problèmes du crédit aux consommateurs soit également chargé d'enquêter et de faire rapport sur les tendances du coût de la vie au Canada et sur les facteurs qui peuvent avoir contribué aux changements du coût de la vie au Canada ces derniers mois; et

Qu'un message soit adressé à la Chambre des communes pour lui en faire part.

—Honorables sénateurs, il serait peut-être utile de rappeler aux sénateurs que la création du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter et de faire rapport sur le crédit à la consommation a d'abord été approuvée au Sénat le 21 novembre 1963, mais la session a été prorogée avant que le comité ait pu se mettre à l'œuvre.

Le comité, reconstitué le 11 mars 1964, s'est réuni environ 18 fois au cours de cette session-là. Le 23 mars 1966, notre Chambre a reconstitué le comité. Je lis, à la page 317 du harsard du Sénat, la motion présentée alors:

Que le Sénat se joigne à la Chambre des communes afin d'instituer un comité mixte des deux Chambres du Parlement pour enquêter et faire un rapport sur les problèmes du crédit à la consommation et, plus particulièrement, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour enquêter et faire rapport sur l'application de la législation canadienne à cet égard;

Que douze sénateurs soient désignés par le Sénat à une date ultérieure pour faire partie du comité mixte;

Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers et à interroger des témoins; à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages

dont la publication lui semblera opportune, et à retenir les services d'un conseiller juridique, de comptables et d'autres conseillers techniques et employés de bureau jugés nécessaires, et à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les procès-verbaux des délibérations et témoignages rendus devant le comité mixte pendant la 26e législature soient remis audit comité et fassent partie de ses dossiers; et

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer en conséquence.

La motion a été adoptée à l'unanimité.

Le 29 mars 1966, le Sénat approuvait à l'unanimité la motion suivante:

Que les honorables sénateurs dont les noms suivent soient désignés pour représenter le Sénat au sein du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter et de faire rapport sur les problèmes du crédit à la consommation et plus particulièrement, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, d'enquêter et de faire rapport sur l'application de la législation canadienne à cet égard, soit les honorables sénateurs Croll, Davey, Deschatelets, Gershaw, Hastings, Hollett, Irvine, McGrand, Smith (Queens-Shelburne), Thorvaldson, Urquhart et Vaillancourt; et

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'en informer.

Le 9 septembre dernier, la Chambre des communes a adopté la motion suivante:

Que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé par cette Chambre le 15 mars 1966 pour enquêter et faire rapport sur les problèmes du crédit aux consommateurs soit également chargé d'enquêter et de faire rapport sur les tendances du coût de la vie au Canada et sur les facteurs qui peuvent avoir contribué aux changements du coût de la vie au Canada ces derniers mois;

Et qu'un message soit adressé au Sénat pour en faire part à Leurs Honneurs et de demander à cette Chambre d'y donner son assentiment.

La motion dont nous somme saisis vise donc simplement à étendre le mandat du comité mixte. Cette motion cherche à obtenir